



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/43

OBJET : TARIFS DE RESTAURATION MUNICIPALE ET TARIFS DE SURVEILLANCE RESTAURATION MUNICIPALE POUR LES ELEVES ALLERGIQUES APPORTANT LEUR PROPRE REPAS

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de restauration municipale ont été décidés par délibérations n° 2023/63 du 28 Septembre 2023 et qu'il y a lieu de fixer les tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Monsieur le Maire indique également que la facturation du service lié à la prise d'un repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) diffère selon les cycles scolaires.

Le conseil municipal,

- Vu le décret n° 2006-753 du 29 Juin 2006,
- Vu la circulaire inter-ministérielle n° 2001-118 du 25 Juin 2001,
- Vu la circulaire n° 2003-135 du 8 Septembre 2003,

Après avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse et Education » et avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 18 Septembre et 2 Octobre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix :

- 1) décide de fixer les tarifs de restauration municipale, à compter du 1^{er} Janvier 2025 comme suit :

	CYCLES SCOLAIRES	TARIFS LIBERCOURTOIS	TARIFS (Extérieurs)
Tarifs avec réservation	Enfants des écoles maternelles	3,75 €	4,05 €
	Enfants des écoles primaires	3,80 €	4,15 €
	Enseignants surveillants	5,60 €	5,65 €
	Adultes non surveillants	5,90 €	6,10 €
Tarifs sans réservation	Enfants des écoles maternelles	7,50 €	8,50 €
	Enfants des écoles primaires	7,50 €	8,50 €
Tarifs de surveillance cantine pour les enfants allergiques	Enfants des écoles maternelles	2,00 €	2,50 €
	Enfants des écoles primaires	2,00 €	2,50 €

Monsieur le Maire précise que les inscriptions seront conditionnées par la présentation d'un justificatif de domicile du tuteur légal de l'enfant afin d'appliquer le tarif approprié.

Les parents, dont les enfants n'auront pu participer à La restauration municipale, devront fournir leurs justificatifs (certificat médical...)

Tous les repas facturés et payés au collège ne feront l'objet d'aucun remboursement ni avoir.

- 2) décide que le tarif Libercourtois soit appliqué aux agents municipaux et leurs enfants pour les repas pris dans le cadre de la restauration municipale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'État et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance
Monsieur Sébastien HOGUET



Date de publication : 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 16 OCT. 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

